

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 7 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Rolande DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELTA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Pierre OSER à Robert NATALE, Jean-Claude TOURNIER à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 31 mars	Jeudi 31 mars	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

**2016-03-05 Vente de parcelle-Zone d'activités des Grands Sillons Grandvillars**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*




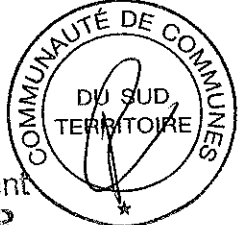
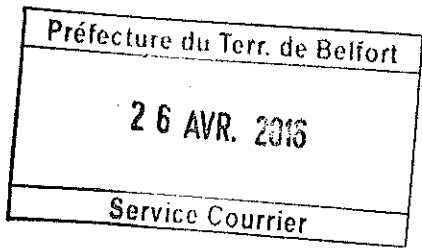
La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par M. et Mme SCHMIDLIN F. chauffagistes actuellement basés à Faverois et qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain sur la Zac des Grands Sillons à Grandvillars pour y installer leur activité. La parcelle, d'une superficie de 1 800 m<sup>2</sup> (18a) environ se situe sur la partie basse de la Zone d'Activité. Ce foncier est à détacher de la parcelle actuelle cadastrée section A N° 1094 d'une contenance totale de 1ha 55a 48 ca.

Le prix de cession est fixé à dix-huit euros (18 €) le mètre carré, conformément à l'avis des Domaines et la surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **De valider le prix de cession de la parcelle à 18 € HT/ m<sup>2</sup> (conformément à l'avis des Domaines) hors frais notariés au bénéficiaire M. SCHMIDLIN ;**
- **D'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

*Annexes : Plan provisoire (en cours de réalisation par le géomètre))  
Courrier de sollicitation du porteur de projet  
Avis des Domaines*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 AVR. 2016 Et publication ou notification le 26 AVR. 2016</b></p> <p>Le Président, Le Vice-Président <b>Pierre OSER</b></p> 	<p>Le Président, Le Vice-Président <b>Pierre OSER</b></p>  
--	--



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT  
SERVICE FRANCE DOMAINE  
9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD  
B.P 10489  
90016 BELFORT CEDEX

Horaires d'ouverture :  
du lundi au jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30  
le vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h

sur rendez-vous  
Affaire suivie par : Marie-Christine MARCHAL  
Téléphone : 03 84 36 62 46  
Courriel : [marie-christine.marchal@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:marie-christine.marchal@dgfip.finances.gouv.fr)

**OBJET** : Avis du Domaine.

**N/RÉF** : EI n° 2016 - 053V0111

**V/RÉF** : Votre courriel du 15/03/2016

Affaire suivie par Corinne BOHLINGER

Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
du Territoire de Belfort  
à  
Monsieur Christian RAYOT  
Président de la Communauté de Communes Sud  
Territoire  
8 Place Raymond FORNI  
90 100 DELLE

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

-----

### CESSION AMIABLE

COMMUNE : GRANDVILLARS

ZAC DES GRANDS SILLONS

**VALEUR VENALE** : 18€/m<sup>2</sup> HT (marge de négociation ± 20%)

**Service Consultant – Propriétaire- Date de réception :**  
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU SUD TERRITOIRE – 15/03/2016.

**Description sommaire** et opération envisagée :

**COMMUNE DE GRANDVILLARS**

Parcelle cadastrée section A n° 1094 d'une contenance de 1 ha 55 a 48 ca

A céder 1 800 m<sup>2</sup> environ au porteur de projet A. Ce terrain contigue au bassin de rétention est situé sur la partie basse de la zone d'activité. (selon plan joint)

**Urbanisme :**

PLU du 15/02/2008 ,M13/07/11- ZAC des Grands Sillons.

**Situation locative** : libre de toute occupation.

**Conditions financières de l'opération :**

Cession à un prix de 18 €/m<sup>2</sup> HT (marge de négociation ± 20 %)

**Avis du Domaine sur la valeur vénale HT :**

La valeur vénale est estimée à 18 €/m<sup>2</sup> HT (marge de négociation ± 20 %)

**Durée de validité de l'estimation** : un an.

**Observations :**

⚡ Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et de risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

⚡ L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

⚡ L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Belfort, le 16 mars 2016.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
L'Inspecteur,

Marie-Christine MARCHAL





Mr. Mme. SCHMIDLIN François & Julia  
12 B Rue de Suarce  
90100 FAVEROIS

Communaut de Communes du Sud Territoire  
8 Place Raymond Fourni  
Bp 106  
90101 DELLE CEDEX

Le 09/02/2016

Bonjour

Suite à notre entretien dans vos locaux à Delle nous vous confirmons que nous souhaitons acquérir la parcelle de terrain situé a cote du bassin de rétention d'eau dans la Zac des Grand Sillons a Grandvillars de environ 18 ares pour la somme de 1800€ l'are.

Cordialement

Julia SCHMIDLIN



